

J'ai pris personnellement sur moi, la prise de possession du Réduit

Le 16 novembre 1767. Dumas au ministre.

Au dossier du Général Dumas aux Archives du Tarn et Garonne, cote 20J-130.

=====

N°6.

Du 16 novembre 1767

Monseigneur,

Avant mon départ de Paris vous donnâtes ordre à M. Poivre de prendre des arrangements avec l'administration de la Compagnie des Indes au sujet des maisons qui devaient servir au Roi à notre arrivée ; et cette administration nomma deux commissaires pour traiter cette affaire avec lui. Il fut décidé dans ce comité que le Réduit serait compris dans le nombre des maisons cédées au Roi comme faisant partie du Domaine, et c'est en conséquence qu'il fut ordonné à M. Gonet et à M. Dubreuil par leurs instructions d'en prendre possession.

M. Poivre me dit à Lorient qu'il y avait eu quelques changements là-dessus depuis un nouveau mémoire que l'administration de la Compagnie des Indes avait eu l'honneur de vous présenter et dont il ne jugea pas à propos de me donner communication, sur quoi j'eus l'honneur de vous écrire le 1^{er} mars 1767.

A mon arrivée dans cette colonie, je voulus prendre connaissance des lieux avant de me déterminer sur les plus petites choses. Après avoir parcouru presque toute l'île et avoir combiné les moyens de défense que j'ai su apercevoir, j'ai cru ne pouvoir pas me dispenser de faire entrer le Réduit dans le projet défensif que j'ai conçu ; vous jugerez, Monseigneur, s'il y est à sa place. Quoique ce poste ait été pris par M. Gonet et M. Dubreuil pour le compte du Roi et qu'il y eut été fait en conséquence les inventaires ordonnés, le changement dont m'avait parlé M. Poivre, m'a fait abstenir de prononcer sur cette prise de possession, jusqu'à ce que nous ayons eu pris connaissance du Port du Sud-Est, parce que s'il eut été déterminé de donner la préférence à ce port sur celui du Nord-Ouest, le Réduit par sa situation devenait inutile à la défense de l'île.

C'est ainsi, Monseigneur, que je m'en expliquai avec M. Poivre pendant notre séjour au Port du Sud-Est ; et après notre retour, ayant rédigé le mémoire qui contient le projet de défense, je fis lecture à M. Poivre de la partie de ce mémoire où il est parlé du Réduit, et nous convînmes qu'il écrirait au Bureau de Commerce pour le prévenir que nous le prenions définitivement pour le compte du Roi. Le surlendemain lui ayant demandé s'il avait écrit, il me répondit que ses occupations multipliées le lui avaient fait oublier, et il fut arrêté que j'écrirais moi-même.

En conséquence, Monseigneur, j'ai écrit à messieurs du Bureau de Commerce le 24 octobre la lettre dont copie est ci-jointe. La même feuille contient trois lettres de M. Poivre et quatre que je lui ai écrites.

Dans l'opposition que M. Poivre a mise à la prise de possession du Réduit pour le compte du Roi, je ne vois qu'un accord et un concert avec l'administration de la Compagnie des Indes dont le but a été de ne pas laisser comprendre le Réduit dans la prise de possession comme partie du Domaine. Cette administration s'est faussement persuadée en considérant les objets de trop loin, que ce jardin était un objet important, et M. Poivre aura pris des engagements avec elle pour concourir à remplir ses vues. Sa manière de s'exprimer en biaisant sur cet objet toutes les fois que je lui en ai parlé m'avait fait apercevoir ses motifs. La contradiction ouverte qu'il y met aujourd'hui me la confirme.

Ce qui vient d'être dit se concilie très bien avec ce qui est exprimé dans ma dépêche n°1. M. Poivre s'étant fait l'homme de la Compagnie avant de partir de Paris, demeurera tel ici, soit que le Roi garde ces colonies, ou que la Compagnie en reprenne l'administration.

J'observerai, Monseigneur, que dans sa lettre du 25 octobre, M. Poivre me rappelle ce qu'il m'avait déjà proposé d'établir au Réduit, la paroisse de Moka, mais outre qu'il est tout à fait à l'extrémité de ce quartier, si la Compagnie des Indes le gardait je ne la crois pas disposée à en faire présent au quartier de Moka pour cet usage, et il n'entre point dans nos instructions de le prendre pour le compte du Roi pour le destiner à cela.

Si M. Poivre voulait mettre opposition formelle à cette prise de possession il ne fallait pas y consentir le 16 octobre, il ne fallait pas deux jours après convenir que j'écrirais au Bureau de Commerce en conséquence, on ne peut pas commander en chef dans une colonie et être exposé à être ballotté ainsi, car l'autorité s'anéantit par ces pratiques.

J'ai pris personnellement sur moi, Monseigneur, la prise de possession du Réduit pour le compte du Roi comme faisant partie du Domaine, parce qu'il ne peut être considéré que sous ce point de vue, qu'on ne peut avoir prétendu l'en détacher que par surprise, et qu'en ne le prenant pas dans la prise de possession générale c'était adhérer à cette fausse supposition.

En ne considérant pas le Réduit comme poste de guerre, ce lieu ne me paraît d'aucune valeur pour le Roi, car le gouverneur général trouvera toujours une maison de campagne à louer pour son usage particulier ; mais le mémoire que j'ai l'honneur de vous adresser sur la défense démontre je crois l'utilité où plutôt la nécessité d'établir au Réduit un poste intermédiaire entre le port et le Piton du Milieu de l'Isle, et provisoire d'ici au temps où le Piton sera établi et fortifié.

Au surplus, Monseigneur, je joins ici un état des situations des bâtiments du Réduit, des réparations à y faire avec leur estimation

Je suis avec respect, Monseigneur, votre etc. Signé Dumas.

* * *